COURS

Histoire : conditions féminines dans une société en mutation

4e

Programme du cycle 4 — arrêté du 9 novembre 2015, BO spécial n°11 du 26 novembre 2015

Relue le 14 novembre 2026

Au XIXe siècle, la société française se transforme : industrialisation, exode rural, école. Mais les femmes restent largement exclues de la vie politique et soumises juridiquement à leur mari. Certaines luttent pour leurs droits, et leur condition commence lentement à évoluer.

1 Des femmes mineures juridiquement

DÉFINITION

Le **Code civil** (1804) place l'épouse sous l'autorité de son mari : elle lui doit obéissance, ne peut ni travailler ni gérer ses biens sans son autorisation. Les femmes n'ont pas le **droit de vote**.

2 Des conditions diverses

RÈGLE

Les **paysannes** travaillent aux champs ; les **ouvrières** des usines textiles sont moins payées que les hommes ; les domestiques sont nombreuses en ville ; les **bourgeoises** sont cantonnées au foyer. L'école obligatoire pour les filles (lois Ferry, 1882) ouvre des métiers comme **institutrice**.

3 Des combats pour les droits

DÉFINITION

Mouvement qui revendique l'égalité des droits entre femmes et hommes. Des figures comme **Hubertine Auclert**, qui réclame le droit de vote dès 1876, ou **Louise Michel**, engagée dans la Commune de 1871, militent pour l'émancipation. Au Royaume-Uni, les **suffragettes** mènent des actions spectaculaires au début du XXe siècle.

RÈGLE

Quelques progrès : rétablissement du **divorce** (1884), droit pour les femmes mariées de disposer de leur **salaire** (1907), accès progressif aux études (première bachelière, **Julie-Victoire Daubié**, 1861). Le droit de vote n'arrivera en France qu'en **1944**.

EXEMPLE

Pourquoi peut-on dire que les femmes sont « mineures » au XIXe siècle ?

1. Comme les enfants, elles dépendent juridiquement d'un homme (père puis mari).
2. Elles ne peuvent pas gérer seules leurs biens ou leur salaire.
3. Elles n'ont aucun droit politique.

Le Code civil fait de la femme mariée une personne sous tutelle.

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Croire que les femmes ne travaillaient pas. — Paysannes, ouvrières, domestiques, commerçantes : la majorité des femmes des milieux populaires travaillent, mais pour des salaires plus bas.

Le réflexe : Distinguer les milieux sociaux.

ANALYSER LA CONDITION D'UN GROUPE SOCIAL

1. Identifier le groupe et la période.
2. Décrire ses droits et ses limites juridiques.
3. Décrire ses conditions de vie et de travail selon les milieux.
4. Repérer les changements et les combats.

À VÉRIFIER

- Ai-je décrit le statut juridique ?
- Ai-je distingué les milieux sociaux ?
- Ai-je cité des militantes ?
- Ai-je cité des progrès datés ?

À RETENIR

- **Code civil** (1804) : femme sous l'autorité du mari ; pas de droit de vote.
- Conditions variées : paysannes, ouvrières, domestiques, bourgeoises.
- Combats : Hubertine Auclert, Louise Michel, suffragettes.
- Progrès : école (1882), divorce (1884), salaire (1907) ; vote en **1944**.